

## Réponse

Dans le contexte de la règle 61.1(a), un pavillon est utilisé comme un signal pour communiquer le message « J'ai l'intention de réclamer ». L'objet sera qualifié de pavillon seulement si cet objet utilisé comme pavillon communique ce message, avec peu ou pas de possibilité de causer une confusion pour les bateaux en compétition. Un pavillon doit être en premier lieu vu comme étant un pavillon.

USA 1988/277

---

## CAS 73

**Règle 2**                      **Navigation loyale**  
**Règle 11**                    **Sur le même bord, engagés**

*Quand, par une action délibérée, l'équipier de L tend le bras et touche W, action qui ne peut avoir d'autre intention que de provoquer une infraction de W à la règle 11, alors L enfreint la règle 2.*

### Faits

W et L sont engagés, tribord au près vers la marque au vent. L'équipier de L, qui est au trapèze, tend le bras et touche délibérément le pont de W avec sa main et hèle que W doit abandonner. L réclame contre W. Le jury disqualifie W selon la règle 11 et W fait appel.

### Décision

L'appel de W est fondé et il est reclassé. Parce que L pouvait suivre sa route sans avoir besoin d'agir pour éviter le contact et qu'il n'y avait pas de risque de contact immédiat si L avait modifié sa route dans n'importe quelle direction, W se maintenait à l'écart de L. En conséquence, W n'a pas enfreint la règle 11. L'action délibérée de l'équipier de L, qui ne pouvait avoir d'autre intention que de disqualifier W, enfreint la règle 2. L est pénalisé pour infraction à la règle 2, et son score doit donc être modifié en « Disqualification non retirable ».

GBR 1971/6

---

## CAS 74

**Règle 2**                      **Navigation loyale**  
**Règle 11**                    **Sur le même bord, engagés**

*Aucune règle n'impose la façon dont le barreur ou l'équipier d'un bateau sous le vent doit s'asseoir. Un contact avec un bateau au vent n'enfreint pas la règle 2 sauf si la position du barreur ou de l'équipier est délibérément utilisée à mauvais escient.*

### Faits

W rattrape L dans des conditions ne permettant pas le planing, sur un bord de largue serré. L lofe légèrement, le dos du barreur entrant en contact avec W juste en avant du hauban. A ce point, les coques sont séparées d'environ une longueur de bras. Aucun bateau n'effectue de pénalité. W réclame contre L selon la règle 2. Le jury pénalise L selon la règle 2, établissant